



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/16  
19 décembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Comité préparatoire intergouvernemental pour  
la troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Deuxième session  
New York, 5 février 2001

**RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU CHARGÉ D'ÉVALUER LES PROGRÈS  
ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES  
ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Note liminaire de M. Rubens RICUPERO, Secrétaire général de la CNUCED.....	
I. Introduction.....	
II. Examen des progrès accomplis.....	
III. Performances de l'économie des pays les moins avancés.....	
Les résultats du Programme d'action.....	
La question de la bonne gestion des affaires publiques.....	
Les défis de la mondialisation.....	
IV. Examen des mesures d'aide internationales.....	
Courants de capitaux.....	
APD.....	
Endettement et mesures d'allègement de la dette.....	

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

V.	Obstacles que les PMA doivent surmonter.....	
	Maîtriser les orientations.....	
	Diversifier la production et les exportations.....	
	Améliorer la gouvernance.....	
	Valoriser le capital humain .....	
	Faire face aux chocs .....	
VI.	Action internationale .....	
	Flux de capitaux privés.....	
	Aide publique au développement.....	
	Allègement de la dette.....	
	Commerce.....	
VII.	Nouvelles mesures.....	

Annexes

I.	Membres du Groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA.....	
II.	Mandat.....	
III.	Visites sur le terrain.....	

## NOTE LIMINAIRE

Le Groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a été créé par moi en ma qualité de Secrétaire général de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III). La composition du Groupe et son mandat sont indiqués en annexe au présent rapport.

Outre qu'ils ont examiné les ouvrages sur la question, notamment les Rapports annuels sur les pays les moins avancés publiés par la CNUCED et d'autres documents, les membres du Groupe se sont rendus dans un certain nombre de PMA; ils ont pris connaissance des vues exprimées par ces pays et par leurs partenaires de développement au cours de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental (CPI) de la Conférence, qui s'est tenue à New York du 24 au 28 juillet 2000. Les membres du Groupe ont été invités à la dixième Réunion ministérielle annuelle des PMA, le 18 septembre 2000 à New York.

Le Président du Groupe de haut niveau a été invité à exposer au Comité préparatoire les conclusions préliminaires du Groupe. Le Groupe a tenu deux réunions à New York et à Genève, cette dernière visant à mettre au point son rapport.

Il est apparu à l'évidence au Groupe de haut niveau que malgré trois décennies d'action internationale en faveur des PMA, et malgré les efforts de ces pays eux-mêmes, les difficultés socioéconomiques auxquelles sont confrontés la plupart d'entre eux et leur marginalisation persistante sont accablantes. Le développement reste hors de portée de bon nombre de PMA, pour des raisons qui sont imputables à des facteurs internes et externes ainsi qu'aux carences des mécanismes établis pour appliquer les programmes convenus. Dans son rapport, le Groupe de haut niveau s'attache à recenser ces facteurs et à en tirer des leçons qui pourraient contribuer au succès du nouveau Programme d'action.

J'exprime ici ma profonde gratitude aux membres du Groupe de haut niveau, qui ont accepté de mettre à la disposition de l'ONU leurs connaissances et leur savoir-faire considérables. Je suis convaincu que le présent rapport contribuera pour une bonne part à faire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA une réussite et, chose plus importante, qu'il aidera les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à mieux appliquer le nouveau Programme d'action.

Le Secrétaire général de la CNUCED  
Rubens Ricupero

## I. INTRODUCTION

1. En 1997, l'Assemblée générale (A/Res/52/187) a décidé de convoquer en l'an 2001, à un niveau élevé, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La Conférence se tiendra en mai 2001; son mandat sera le suivant :

- i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- ii) Examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

2. Afin de placer la Conférence de Bruxelles dans une perspective indépendante, il a été décidé de réunir un Groupe d'experts de haut niveau. Le mandat de ce Groupe, qui est axé essentiellement sur les points i) et ii) ci-dessus, et sa composition sont indiqués aux annexes I et II du présent rapport.

3. Les travaux du Groupe ont beaucoup souffert de l'insuffisance du temps qui lui était imparti. Certains membres se sont mis en rapport avec le secrétariat de la Conférence à Genève en juin 2000 et à New York en juillet. Le Groupe a tenu une réunion plénière à New York à la mi-septembre et une seconde réunion à la fin d'octobre à Genève. Certains membres du Groupe ont effectué des visites dans certains PMA (voir annexe III).

## II. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

4. Dans les années 90, 48 pays étaient classés parmi les PMA; un seul, le Botswana, a pu se hisser hors de cette catégorie. Dans l'année 2000, un autre pays pourrait faire de même, et un nouveau pays pourrait être ajouté à la liste. D'après les conclusions du Groupe, la stagnation dans les PMA est due en grande partie à l'instabilité politique, aux troubles civils, à la mauvaise conduite des affaires publiques, à l'intolérance et à une mauvaise gestion économique. Le Groupe a constaté par ailleurs que la communauté internationale a été beaucoup moins généreuse envers les PMA, surtout en matière d'APD, qu'il n'était prévu dans le Programme d'action pour la décennie 1990.

5. Dans les années 90, le développement est resté inaccessible pour un bon nombre de PMA : à mesure que leur économie régressait, la situation sociale s'aggravait et ils sont demeurés le groupe de pays le plus écarté du courant dominant de l'économie mondiale. Beaucoup de pays ont souffert d'un affaiblissement des institutions, de la faillite de l'État et de conflits internes. Dans les tableaux 1 et 2, nous présentons une série de données qui illustrent combien la plupart des pays sont loin de réaliser la transformation structurelle de leur économie qui est nécessaire pour pouvoir sortir un jour des rangs des PMA. Dans beaucoup de ces pays, la part du secteur manufacturier dans le PIB et dans la main-d'œuvre n'a guère évolué ou a même régressé. La plupart des PMA restent tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base ou activités

de service. Vu leur faible pouvoir de mobilisation des ressources internes, ils restent étroitement tributaires de l'apport de capitaux extérieurs, particulièrement sous forme d'aide publique au développement (APD); les équilibres macroéconomiques demeurent fragiles, accompagnés de déficits du budget et de la balance des paiements, et ne montrent guère ou pas du tout d'amélioration. Le seul domaine où l'on a enregistré un progrès dans les années 90 est la lutte contre l'inflation. Toutefois, le Groupe estime que dans certains PMA cela tient autant à l'absence de dynamisme économique qu'à l'amélioration de la gestion monétaire.

Tableau 1

## Indicateurs économiques et sociaux pour les PMA et d'autres pays en développement (années 80 et 90)

	(1)	(2)	(3)	(4)
<b>A. Indicateurs économiques</b>	Année/période	PMA	Autres pays en développement	Taux de disparité PD/PMA, (2) en % de (3)
PNB par habitant (en dollars courants)	1980	724	2 587	27,99
	1990	1 179	4 078	28,91
	1997	1 343	4 598	29,21
Part de la main-d'œuvre dans l'agriculture	1990	73	32	228,13
Part de l'agriculture dans le PIB	1997	34	17	200,00
Part des produits de base dans les exportations totales	1980	86,3	79,6	108,42
	1997	68,9	31,9	215,99
Indice de concentration des exportations	1998	0,53	0,38	140,21
Indice d'instabilité des exportations	1980-97	20,3	13,4	151,49
Consommation d'énergie				
Charbon, pétrole, gaz et électricité	1980	64	508	12,60
	1996	69	898	7,68
Combustible, bois et charbon	1980	212	125	169,60
	1996	210	135	155,56
<b>B. Indicateurs sociaux</b>				
Croissance démographique annuelle	1960-70	2,4	2,3	104,35
	1990-97	2,6	1,7	152,94
Rapport de la population non adulte à la population adulte (rapport à la population en âge de travailler)	1975	0,9	0,81	111,11
	1997	0,92	0,67	137,31
Taux de mortalité infantile (‰)	1997	14,08	65	21,66
Espérance de vie à la naissance (années)	1990-95	49	62	79,03
Nombre de lits d'hôpital (pour 1 000 habitants)	1990	1,1	4,8	22,92
Nombre de médecins (pour 1 000 habitants)	1990	0,1	1,6	6,25
Taux d'alphabétisation des adultes (de 15 ans et plus)	1995	48,9	81,4	60,07
<b>Fréquentation scolaire</b>				
Enseignement primaire (% brut)	1995	72	100	72,00
Enseignement secondaire (% brut)	1995	16	65	24,62
Enseignement supérieur (% brut)	1995	1,6	17,7	9,04
<b>INFRASTRUCTURE</b>				
Lignes téléphoniques principales (pour 1 000 habitants)	1997	5,1	94	5,43
Coût moyen des communications téléphoniques locales (\$ É.-U. pour trois minutes)	1997	0,1	0,05	200,00

Source : Les pays les moins avancés, rapport 1999, Nations Unies.

**Tableau 2**  
**Trajectoires d'évolution des PMA (1980-1997)**

Nombre total de pays les moins avancés : 48	Années		Nombre de PMA				
			1	2	3	4	5
<b>A. Indicateurs macroéconomiques</b>							
1. Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant (%)	1980-1990	1990-1997	15	22	5	0	6
2. Taux de croissance de la production agricole par habitant (%)	1980-1990	1990-1997	15	26	2	1	4
3. Taux de croissance de la production alimentaire par habitant (%)	1980-1990	1990-1997	11	25	9	0	3
4. Taux de croissance annuel moyen (%) du secteur manufacturier	1980-1990	1990-1997	10	17	1	1	19
5. Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	1980-1990	1990-1997	15	23	5	5	
6. Taux de croissance annuel moyen (%) de l'investissement	1980-1990	1990-1998	16	11	4	0	17
7. Part du secteur manufacturier dans le PIB	1980	1997	17	16	2	7	6
8. Balance des paiements courants en pourcentage du PIB	1981-1990	1991-1996	4	13	4		27
<b>B. Indicateurs de développement humain</b>							
1. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	1985-1990	1997	10	32	4	2	
2. Espérance de vie moyenne à la naissance (en années)	1985-1990	1990-1995	25	13	5	3	2
3. Approvisionnement alimentaire total (en calories par habitant et par jour)	1980	1997	18	17	4	5	4
4. Pourcentage de la population ayant accès à l'hygiène dans les zones urbaines	1980	1997	30	10	2	1	5
5. Pourcentage de la population ayant accès à l'hygiène dans les zones rurales	1980	1997	22	7	3	1	15
6. Taux de fréquentation scolaire (pourcentage du groupe d'âge correspondant) dans l'enseignement primaire	1980	1996	19	17	5		7
7. Taux de fréquentation scolaire des filles (pourcentage du groupe d'âge correspondant) dans l'enseignement primaire	1980	1996	21	14	6		7
8. Taux de fréquentation scolaire (pourcentage du groupe d'âge correspondant) dans l'enseignement secondaire	1980	1996	20	7	14		7
9. Taux de fréquentation scolaire des filles (pourcentage du groupe d'âge correspondant) dans l'enseignement secondaire	1980	1996	24	5	11	1	7
<b>C. Infrastructure</b>							
1. Téléphones	1980	1996	18	11	5	1	13
2. Charbon, pétrole, gaz et électricité (consommation par habitant)	1980	1996	20	21	3	1	3
3. Bois de feu, charbon de bois et bagasse (consommation par habitant)	1980	1996	9	21	7	2	9
4. Puissance électrique installée	1980	1996	11	25	5	4	3
<b>D. Tendances des relations économiques avec l'extérieur</b>							
1. Courants financiers totaux	1985	1997	31	14	2		1
2. APD	1985	1997	29	10	6	3	
3. APD par habitant	1980-1989	1990-1997	29	12	3	3	1
4. Dette/PIB (%)	1985	1997	22	16	3		7
5. Service de la dette/exportations (%)	1985	1997	4	37		1	6

**Légende**

1. Les indicateurs marquent une amélioration dans les années 90 par rapport aux années 80.
2. Les indicateurs accusent une dégradation dans les années 90 par rapport aux années 80.
3. Les indicateurs marquent une certaine amélioration dans les années 90 par rapport aux années 80 mais les trajectoires de performances économiques font apparaître une dégradation continue d'une décennie à l'autre.
4. Pas de changement.
5. Données pour les années 80 et les années 90 non disponibles.

Source : Les pays les moins avancés, rapport 1999, Nations Unies.

6. En ce qui concerne le développement social, des progrès ont été enregistrés dans certains PMA. Toutefois, le taux de croissance démographique et le rapport de la population non adulte à la population adulte qui en résulte ont augmenté dans beaucoup de ces pays, de même que la mortalité infantile, alors que l'espérance de vie a baissé; cette évolution résulte peut-être en grande partie des troubles civils et des ravages provoqués par le VIH/sida. Pourtant, pour tous ces indicateurs, on s'attendait à une amélioration vigoureuse dans la période d'exécution du Programme d'action pour la décennie 90.

7. Le Programme d'action énonce un certain nombre de principes sur lesquels doit reposer l'action des PMA et de leurs partenaires de développement. Ces principes impliquent l'acceptation d'un partenariat fondé sur des actions qui se renforcent mutuellement, la contribution de chaque partenaire étant fonction de ses capacités et de son poids dans l'économie mondiale. Durant la décennie 90, ni les PMA ni leurs partenaires ne sont parvenus à traiter efficacement les problèmes ardues du développement des pays les moins avancés.

### **III. PERFORMANCES DE L'ÉCONOMIE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

#### *Les résultats du Programme d'action*

8. Dans la pratique, peu de PMA, voire aucun, ont incorporé les objectifs du Programme d'action dans leur plan national de développement. En conséquence, le Programme d'action n'a eu qu'une incidence marginale sur la pensée des dirigeants politiques et il a été relégué au second plan par la volonté prépondérante des principaux donateurs d'aide. La Stratégie de l'aide par pays de la Banque mondiale a eu une grande influence sur les priorités du développement. Le Programme stratégique de lutte contre la pauvreté qui est en cours d'élaboration dans un certain nombre de PMA est apparu comme le document stratégique privilégié pour guider le développement dans ces pays. Comme le Programme d'action lui-même, il est destiné à être incorporé dans les plans nationaux de développement. Pour que cette opération réussisse, il faudra éviter de refaire les erreurs du passé, de manière que le Plan stratégique, le plan national et le Programme d'action se fondent en un document unique. Si les pays sont étroitement tributaires de l'APD, le Programme d'action en tant que guide autonome d'action pourrait être évincé, de même que les priorités fixées dans le plan national, par les priorités de développement qui ont la faveur des donateurs. Dans les réalités concrètes de la politique et l'ordre de priorité



des objectifs de développement des PMA, il est donc difficile d'évaluer le degré d'attachement au PA, le degré réel de réalisation de ses objectifs et son aptitude à réorienter les priorités de développement. En tout état de cause, le Groupe de haut niveau est d'avis que la plupart des PMA ont encore beaucoup à faire avant de pouvoir prendre plus solidement en main les rênes de leur économie. Étant donné l'importance persistante de l'APD comme aiguillon du développement de ces pays, le Groupe invite instamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux à trouver, par le dialogue avec les bénéficiaires, les moyens de faire bien comprendre qu'il appartient aux PMA de définir eux-mêmes leurs priorités par le biais de leurs plans de développement.

#### *La question de la bonne gestion des affaires publiques*

9. Un certain nombre de PMA ont connu une crise de gouvernance qui se traduit par le caractère peu représentatif de certains régimes, l'irresponsabilité des gouvernements et le manque de transparence des rouages de l'État, et une participation insuffisante des différents partenaires sociaux à l'action des pouvoirs publics. Cette carence donne les résultats suivants : persistance de la pauvreté, corruption, politiques mal conçues et peu soutenues dans le pays, mauvaise application de ces politiques, érosion des normes de l'appareil administratif et multiplication des conflits politiques et sociaux.

10. La crise de la gouvernance dans les PMA a été aggravée par des politiques et des pratiques d'exclusion. De larges secteurs de la population ne participent pas pleinement au développement économique par suite de l'insuffisance du développement humain et de l'absence de maîtrise des biens de production. En conséquence, ils ne sont pas à même de participer pleinement au jeu du marché en tant que producteurs et que consommateurs. Dans cette optique, la pauvreté et la médiocrité du développement humain ne sont pas une simple caractéristique des PMA, ce sont des facteurs déterminants du maintien d'un pays dans l'état de PMA.

11. Lorsqu'on se préoccupe de gouvernance, il faut se rappeler que dans le groupe des PMA il existe de grandes variations dans la qualité de la gestion des affaires publiques et de son incidence sur le développement. Certains pays ont enregistré des progrès qui se manifestent sous forme d'une amélioration de leurs performances économiques. Cependant, le Groupe estime qu'aujourd'hui, pour être utile, un programme de changement doit reconnaître l'importance primordiale de la gouvernance et de l'insertion en tant que pivot du processus de développement et de changement structurel des PMA. Ce programme doit ménager à la société civile un rôle actif. Étant donné les progrès limités, voire nuls, enregistrés à cet égard dans les années 90, il n'est pas étonnant que le Programme d'action (ou le plan national lui-même, associé à un processus de réforme), n'ait eu que des retombées modestes, que l'apport de capitaux privés ait été restreint et l'efficacité de l'aide publique au développement amoindrie.

#### *Les défis de la mondialisation*

12. Beaucoup de PMA demeurent en grande partie privés des avantages de la mondialisation. Dans certains d'entre eux, la capacité de production existante a même été progressivement affaiblie; d'autres sont confrontés à une diminution durable de la demande de leurs principaux produits d'exportation. Bien souvent, les industries créées pour approvisionner le marché intérieur ont été éliminées par la concurrence de plus en plus âpre des importations qui accompagne la libéralisation des échanges. Les PMA qui se sont hissés jusqu'aux échelons

inférieurs du processus manufacturier, protégés par un contingentement et des accords de commerce préférentiels, seront mis dans les 10 années à venir à rude épreuve du fait de la concurrence exercée par des économies plus avancées à mesure que le système des échanges s'ouvrira. Le défi majeur pour eux est aujourd'hui d'améliorer leur pouvoir compétitif en diversifiant leur production et en offrant des produits à plus grande valeur ajoutée.

13. Presque tous les PMA sont dépourvus d'une infrastructure suffisante pour soutenir des industries compétitives. Les moyens de transport sont sous-développés, surtout dans les pays sans littoral. L'approvisionnement en énergie et en eau est insuffisant et irrégulier, les télécommunications demeurent insuffisantes et primitives sur le plan technique; de surcroît, tous ces éléments sont coûteux. Dans ces conditions, les PMA n'ont pas reçu un apport suffisant d'investissements étrangers directs pour combler le déficit de leurs entreprises locales.

#### IV. EXAMEN DES MESURES D'AIDE INTERNATIONALES

14. Le Programme d'action pour les années 90 (de même que son prédécesseur pour les années 80) insiste beaucoup sur l'utilité des mesures d'aide internationales pour modifier la situation des PMA. Dans son examen, le Groupe de haut niveau a mis l'accent sur les questions de capital, d'endettement et de commerce.

##### *Courants de capitaux*

15. À la suite en grande partie de la diminution des courants d'APD, l'apport net de capitaux à long terme dans l'ensemble des PMA a régressé d'environ 25 % en valeur nominale depuis 1990. En revanche, les courants de capitaux privés sont en augmentation, à partir d'un niveau très bas il est vrai, avec une forte concentration géographique et sectorielle. Les capitaux privés représentent généralement une faible proportion des entrées totales de fonds. Même dans les PMA où cet apport de capitaux augmente, il n'a pas pu compenser la baisse de l'APD. Une forme importante d'importation accrue de capitaux est constituée par les envois de fonds des émigrés qui travaillent dans d'autres pays.

##### *APD*

16. L'aide aux PMA, en proportion du PNB des donateurs, a diminué presque de moitié dans les années 90 pour tomber à un plancher inégalé de 0,05 %. Cette évolution est en contraste spectaculaire avec les engagements généraux et particuliers que la communauté internationale a pris en matière d'APD à la Conférence de Paris en 1990 (par. 20 à 24 du PA). Cette tendance en baisse enregistrée dans les années 90 est alarmante. En 1997-1998, les décaissements en faveur des PMA au titre de l'APD étaient en moyenne inférieurs de 22 % à ceux de la période 1990-1995.

17. Les engagements d'APD et leur réalisation effective pour les années 90 sont les suivants :

- "Le financement extérieur destiné à compléter les efforts intérieurs et les politiques appropriées devrait à la fois atteindre un montant suffisant et être réparti rationnellement en fonction des besoins et des priorités de chaque PMA en matière de développement. Un accroissement sensible et substantiel du niveau général du financement extérieur devrait être prévu." Dans la réalité, entre 1990 et 1998

l'APD totale aux PMA a diminué de plus de 25 % en valeur nominale exprimée en dollars É.-U.

- "La communauté internationale et tout particulièrement les pays développés s'engagent collectivement à accroître leur appui financier. Tous les donateurs devraient contribuer à cet accroissement." Dans la réalité, deux pays seulement, l'Irlande et le Luxembourg, ont étoffé de façon sensible leur APD aux PMA en proportion de leur PIB. Tous les autres pays (à l'exception de la Nouvelle-Zélande) ont diminué leur contribution.
- "Pour assurer, le plus tôt possible, des apports accrus de ressources à des conditions de faveur, les pays donateurs devraient prendre les mesures suivantes :
  - a) Les pays donateurs consacrant plus de 0,20 % de leur PNB à l'aide publique au développement fournie aux PMA devraient continuer à le faire et redoubler d'effort." Dans les années 90, les cinq pays membres du CAD entrant dans cette catégorie (Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Suède) ont réduit leurs contributions dans une mesure notable, cette contribution étant tombée pour l'un d'entre eux (la Finlande) très en dessous de l'objectif (0,08 % du PNB seulement en 1998).
  - b) "Les autres pays donateurs qui ont atteint l'objectif de 0,15 % devraient s'efforcer de passer à 0,20 % d'ici à l'an 2000." Dans les années 90 (jusqu'en 1998), aucun des trois pays du CAD entrant dans cette catégorie (Belgique, France et Portugal) n'a rempli cet engagement; en tant que groupe, ils ont même réduit leur contribution, en part du PNB, à la moitié de son volume de 1990.
  - c) "Tous les autres pays donateurs qui se sont engagés à atteindre l'objectif de 0,15 % devraient réaffirmer leur engagement et s'employer à parvenir à cet objectif au cours des cinq prochaines années ou à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif." Aucun des pays de cette catégorie n'a atteint l'objectif de 0,15 %, même en 1998. Au contraire, presque tous ont réduit leur contribution sensiblement.
  - d) "Pendant la période du Programme d'action, les autres pays donateurs ne devraient ménager aucun effort pour accroître leur APD aux pays les moins avancés, de sorte que leur assistance collective à ces pays augmente sensiblement." En réalité, le résultat a été une réduction marquée de l'aide de ces pays aux PMA.
- "Globalement, ces efforts devraient assurer l'appui financier extérieur nécessaire pour exécuter le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et contribuer à répondre aux besoins de ces pays en capitaux extérieurs pour accélérer la croissance et le développement." En réalité, l'aide financière fournie a été rien moins que suffisante.

18. Le Groupe note que la composition de l'APD a changé de façon marquée dans les années 90 : on enregistre un accroissement notable de la proportion consacrée à l'infrastructure sociale et une réduction équivalente de l'aide en faveur de l'infrastructure économique et du secteur de production. L'élément de don dans l'APD a augmenté, principalement chez les donateurs bilatéraux et sous forme d'allègement de la dette et de secours d'urgence.

19. Le Groupe de haut niveau n'a pas eu la possibilité d'examiner directement avec une série de donateurs les raisons pour lesquelles l'entente conclue en 1990 en vue d'étoffer sensiblement leur aide aux pays les plus pauvres a été si mal respectée. Dans certains pays donateurs, il y a manifestement une certaine lassitude; ceux qui gèrent cette aide ont une conscience aiguë des difficultés d'exécution, des problèmes de viabilité, etc. En outre, de nouvelles priorités urgentes ont surgi dans les années 90 en matière d'aide financière, par exemple dans les situations de crise humanitaire et pour les besoins de la reconstruction d'économies en transition. Dans la communauté des donateurs, le désir d'aider financièrement les pays les plus pauvres faiblit. Peu de signes montrent dans les pays donateurs, individuellement dans leurs capitales ou collectivement au sein du CAD, que l'entente inscrite dans le Programme d'action pour les années 90 et visant à étoffer l'APD aux PMA ait été reflétée dans les processus d'affectation de l'APD. Le texte du Programme d'action lui-même est, dans le meilleur des cas, relégué dans un tiroir, et l'on s'y reporte rarement dans les capitales où dans les délibérations du CAD.

20. En résumé, l'examen du Groupe de haut niveau montre que les processus d'investissement et les opérations budgétaires des PMA sont dominés par le financement extérieur et non par des ressources d'origine interne. Ces ressources sont influencées, tant dans leur volume que dans leur affectation, par la multiplicité des donateurs. Confrontée à des marques répétées d'échec et de mauvaise utilisation de l'APD, la communauté des donateurs essaie de façon de plus en plus autoritaire d'influencer l'action des pouvoirs publics dans les pays bénéficiaires. Une grande partie de cette intervention extérieure n'est pas inutile, mais elle a eu pour effet de décourager l'intérêt local pour les grandes réformes, phénomène dont on reconnaît généralement aujourd'hui qu'il a compromis la qualité de la gestion des affaires publiques.

#### *Endettement et mesures d'allègement de la dette*

21. Le Groupe de haut niveau note que la charge croissante de la dette à laquelle un grand nombre de PMA sont exposés découle en grande partie des prêts à des conditions de faveur accordés dans le cadre de l'APD plutôt que des emprunts commerciaux ou des apports spéculatifs d'investissements de portefeuille à court terme. Les pays criblés de dettes, notamment en Afrique, sont souvent parmi les PMA qui souffrent le plus de contraintes structurelles. En revanche, un certain nombre de pays d'Asie ont pu développer leurs exportations et leurs revenus suffisamment pour honorer leurs obligations au titre du service de la dette.

22. Beaucoup de PMA ont profité de diverses possibilités d'allègement de la dette et ont bénéficié d'une remise de dette pour un montant total de plus de 7 milliards de dollars É.-U. dans les dix années aboutissant à 1998. L'Initiative PPTE, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, étendra aux crédits multilatéraux, qui constituent l'essentiel de l'endettement des PMA, la gamme des dettes susceptibles d'être allégées. Elle ouvre la porte au financement de la dette par les ventes d'or du FMI et elle envisage la constitution d'un Fonds fiduciaire pour les pays pauvres très endettés, qui pourrait être alimenté par les donateurs bilatéraux. Un des principes sur

lesquels repose l'initiative PPTE est que l'allègement de la dette s'adresserait aux pays les plus pauvres et qu'il serait orienté de manière à renforcer les programmes de lutte contre la pauvreté.

23. L'Initiative PPTE est une excellente opération qui va contribuer à alléger le fardeau de certains PMA, mais elle ne suffira pas à les libérer définitivement de leurs problèmes d'endettement. En outre, pour le Groupe de haut niveau, les PMA attendent de la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE des résultats peut-être chimériques. Dans la pratique, l'allègement de la dette est une sorte d'APD qui est accordée sous forme d'une réduction des obligations de sortie de capitaux et non comme un apport de capitaux publics destinés au développement. Cette évolution se trouve renforcée par l'obligation de consacrer à des programmes de lutte contre la pauvreté les ressources libérées par le biais de l'aide aux PPTE. Facteur encourageant majeur, un certain nombre de gouvernements de pays de l'OCDE ont déclaré leur intention d'annuler purement et simplement les dettes bilatérales au titre de l'APD. En revanche, d'autres créanciers, notamment des petites organisations multilatérales, ont des difficultés à apporter leur part du financement nécessaire, par suite de contraintes d'ordre notamment budgétaire. En outre, les créanciers qui ne sont pas membres de l'OCDE et qui n'ont pas été associés étroitement à la conception de l'Initiative ne sont pas nécessairement très enclins à accorder pour leur part un traitement analogue.

24. Le Groupe de haut niveau est convaincu qu'il est indispensable pour les PMA d'étoffer leurs exportations afin d'atténuer la pauvreté et de développer leur économie. Outre qu'elles contribuent directement à la lutte contre la pauvreté, des exportations accrues sont importantes pour acquérir des devises qui permettent de rembourser la dette et d'attirer les investisseurs étrangers.

25. Un des phénomènes importants intéressant le commerce dans les années 90 et qui a suscité des changements profonds dans la structure macroéconomique des PMA, en grande partie à la suite d'initiatives de la Banque mondiale et du FMI et de l'influence élargie de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, est que beaucoup de ces pays ont entrepris une libéralisation profonde mais souvent impopulaire de leurs échanges. La population des PMA est profondément déçue des réformes commerciales généralisées car les avantages qu'elle en attendait ne se sont pas encore concrétisés.

26. Les PMA ne sont guère préparés à faire face aux défis de la mondialisation. Pour la plupart d'entre eux, la libéralisation du régime des importations s'est faite sous l'impulsion des réformes d'ajustement structurel engagées par l'intermédiaire des programmes de la Banque mondiale et du FMI. Ces réformes de politique commerciale ont eu pour effet d'ouvrir l'économie de ces pays encore plus rapidement que ne l'exigeaient les protocoles de l'OMC. Dans un système d'échanges de plus en plus libéral, les PMA non seulement éprouvent des difficultés à profiter des avantages de cette ouverture, mais encore ils se sont retrouvés avec une capacité de production progressivement amoindrie. Les pays tributaires de l'exportation de certains produits de base ont vu baisser la demande et le prix de leurs principales exportations. Les mutations rapides de la demande mondiale et de la technique ne sont guère prometteuses pour les PMA, tant qu'ils restent liés à la production et à l'exportation de ces produits pour leur survie. À moins qu'ils ne puissent améliorer leur pouvoir compétitif par une diversification des produits et une production à plus grande valeur ajoutée et à moins qu'ils ne puissent augmenter leur productivité, les progrès pourtant modestes enregistrés dans les années 90 pourraient être compromis, notamment pour les exportations de textiles et de vêtements.

27. Dans le même temps, afin de manifester leur intérêt, les PMA doivent montrer qu'ils désirent eux-mêmes donner la priorité aux questions commerciales. À cette fin, ils doivent consacrer des ressources suffisantes à ces questions, faire un gros effort pour honorer les obligations qu'ils ont contractées dans les négociations passées et inscrire des priorités commerciales dans leur programme stratégique de lutte contre la pauvreté.

28. S'il comprend que l'initiative et l'investissement privés ont un rôle dynamique à jouer dans le succès de tout programme de lutte contre la pauvreté, le Groupe de haut niveau souligne que pour beaucoup de PMA l'État conserve aussi son rôle, notamment en matière de réglementation, d'inspection, etc. Pour que les gouvernements puissent remplir ce rôle convenablement, ils ont souvent besoin d'une aide étrangère.

29. La communauté mondiale a montré en 1998, année de création du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qu'elle était consciente du problème posé par les échanges. Au bout de deux ans, le Cadre intégré s'est révélé très inférieur à ses promesses. Les donateurs n'ont pas donné aux six organisations internationales intéressées l'autorisation d'utiliser les ressources de leur budget ordinaire pour faire comprendre l'importance du commerce et ils n'ont pas fourni des fonds multilatéraux additionnels à l'appui de la priorité qu'ils étaient censés avoir accordée au développement du potentiel commercial. La préférence des donateurs pour l'action bilatérale n'a pas résolu les problèmes; elle est même souvent allée à l'encontre des priorités nationales et elle a contribué à semer le désordre parmi les bénéficiaires.

30. L'initiative prise récemment par les États-Unis d'accorder sans restriction l'accès à leur marché à 58 pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique centrale donne à ces pays le moyen de profiter des possibilités commerciales qui s'offrent dans l'économie la plus grande et la plus dynamique au monde. Sur les 34 pays africains inclus dans le programme, les PMA figurent en bonne place, mais n'ont pas l'exclusivité. On prévoit que grâce à cette initiative les exportations de vêtements de l'Afrique vers les États-Unis pourraient passer du montant actuel de 250 millions de dollars à 4,2 milliards d'ici à 2008. Comme la plupart des PMA de l'Afrique subsaharienne auront peut-être des difficultés à profiter de cette ouverture par suite des contraintes actuelles qui s'exercent sur l'offre, notamment du fait qu'ils doivent subir la concurrence des pays en développement les plus grands de l'Afrique subsaharienne, ils sont obligés d'opérer des changements profitables à leur économie. L'initiative des États-Unis est assortie d'exigences politiques rigoureuses qui conditionnent l'offre d'accès commercial : démocratie, droits de l'homme et droits des travailleurs. Le programme de l'Union européenne à l'intention des pays ACP propose des possibilités analogues.

31. Le Groupe de haut niveau note que ces systèmes de concessions commerciales sont discriminatoires à l'égard des PMA qui ne sont pas visés et qui ne sont donc pas à même de profiter des avantages de l'accord. Cette discrimination nuit à l'effort déployé pour instaurer des programmes destinés à l'ensemble des PMA. L'intention déclarée récemment par l'Union européenne d'offrir à tous les PMA l'accès à ses marchés en franchise de douane et sans restriction constitue un phénomène extrêmement encourageant.

## V. OBSTACLES QUE LES PMA DOIVENT SURMONTER

32. Le Groupe considère que la cause du sous-développement des PMA réside dans leurs rigidités structurelles. C'est l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour mobiliser, rendre plus accessibles et exploiter de manière plus productive leurs ressources, aussi bien humaines que matérielles, qui condamne ces pays à rester des PMA et à être tributaires de sources de financement extérieures, notamment de l'APD. Cette dépendance excessive à l'égard de l'APD leur a fait perdre la maîtrise de la définition et de la mise en œuvre de leurs orientations, entraînant une crise de gouvernance; celle-ci a eu des incidences sur leurs résultats économiques et sur la création de richesses et a ainsi contribué à entretenir leur dépendance extérieure et leur vulnérabilité. Le Groupe souhaite donc mettre l'accent sur les cinq principaux obstacles que ces pays doivent surmonter ne serait-ce que pour sortir de la catégorie des PMA, à savoir : acquérir la maîtrise de leurs orientations, diversifier leur production et leurs exportations, améliorer leur gouvernance, valoriser leur capital humain et être capable de faire face aux chocs.

### *Maîtriser les orientations*

33. De l'avis du Groupe, on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les PMA de maîtriser réellement les orientations de leur développement. Dans ces pays, les changements économiques et sociaux ne peuvent se produire que si la population les appelle de ses vœux, et est associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et aux résultats des décisions prises. Les mécanismes de consultation peuvent prendre la forme de discussions avec des groupes de citoyens, des parties prenantes et des cadres locaux, entre le Gouvernement et les partis d'opposition, au Parlement et dans les médias libres.

34. Objectivement, de nombreux PMA ne semblent pas disposer de toutes les compétences voulues au niveau local pour élaborer des plans, des politiques, des programmes et des projets nationaux. Le Groupe exhorte les PMA et leurs partenaires de développement d'accorder une attention prioritaire aux investissements qu'il est nécessaire de réaliser pour renforcer les capacités de chaque PMA dans ce domaine. Parallèlement, les PMA qui font appel à des compétences extérieures devraient exploiter davantage les connaissances et l'expérience de pays voisins mieux dotés.

### *Diversifier la production et les exportations*

35. Dans les PMA, l'existence d'un éventail souvent restreint de cultures de subsistance ou de rapport, constitue un obstacle sérieux à une croissance durable de la production agricole et rend les agriculteurs vulnérables aux caprices de la nature et du marché. Les investissements réalisés et les mesures prises pour diversifier les cultures dans les PMA sont insuffisants, voire inexistantes. De l'avis du Groupe, la rénovation des institutions et la réforme de la politique agricole, dans un sens favorable aux petits agriculteurs, demeurent des éléments indispensables de tout programme de transformation des structures du secteur agricole. La sécurité alimentaire, et non pas simplement l'augmentation de la production alimentaire, doit jouer un rôle central grâce à l'adoption de mesures visant à renforcer les capacités des pauvres en milieu rural d'accroître et de diversifier leurs sources de revenus.

36. La diversification de l'agriculture doit être soutenue par une politique de diversification au profit du secteur manufacturier et à l'intérieur de ce dernier. Le Groupe constate que dans les pays où la diversification au profit d'activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre a contribué à la croissance des exportations, les possibilités de créer des liens en amont avec le reste de l'économie n'ont pas été pleinement exploitées. En outre, de nombreux PMA disposent d'un marché intérieur où la demande est insatisfaite et potentiellement importante, en particulier dans les régions rurales, et peut faire vivre une nouvelle génération de chefs de petites et moyennes entreprises qui doivent être incités à produire des articles de qualité à des prix compétitifs. Toutefois, le Groupe est conscient qu'en raison des dispositions des accords de l'OMC et des réformes d'ajustement structurel, les mesures prises pour promouvoir la diversification de la production des PMA ne pourront essentiellement porter que sur l'offre.

37. Le Groupe juge possible et nécessaire d'élaborer une stratégie d'industrialisation visant à développer une nouvelle génération d'activités exportatrices dans les PMA et à améliorer les capacités concurrentielles des entreprises locales de satisfaire la demande intérieure. Cette stratégie devrait être soutenue par des institutions publiques crédibles et favorisée par une meilleure gouvernance. L'investissement privé, intérieur ou extérieur, devrait être encouragé chaque fois que possible, mais le succès du programme de diversification dépendra essentiellement de l'adoption d'un ensemble de mesures nationales d'appui.

38. Le Groupe constate que l'intégration régionale s'est développée depuis quelques dizaines d'années. Ces efforts régionaux peuvent contribuer à élargir l'accès des petits PMA aux marchés, stimulant ainsi les entrées d'IED. Ils revêtent une très grande importance et méritent d'être encouragés par tous les pays au cours de la prochaine décennie. De même, la coopération Sud-Sud offre de vastes possibilités.

39. Le Groupe souligne l'importance des secteurs des technologies de l'information et des télécommunications qui, individuellement et conjointement, peuvent offrir aux PMA un nouveau tremplin pour leur développement économique. Les pays qui ne s'ouvriront pas à l'un ou l'autre de ces secteurs ou aux deux verront se creuser le "fossé numérique", déjà important, qui les sépare du monde moderne. Chaque PMA est encouragé à évaluer les moyens dont il aurait besoin pour rattraper son retard dans ces secteurs et à déterminer s'il est disposé à entreprendre les réformes systémiques nécessaires, notamment sur le plan juridique. Dans la plupart des PMA, il faudra, par exemple, accorder un rang de priorité plus élevé à l'éducation en général et aux formations spécialisées en particulier. Le Groupe propose que l'on envisage de convoquer une commission mondiale du secteur privé qui conseillerait les PMA sur les moyens de mieux attirer les investissements mondiaux en matière de technologie de l'information.

#### *Améliorer la gouvernance*

40. Le Groupe considère que l'élimination de la pauvreté doit désormais être au cœur de toute stratégie de transformation des PMA, notamment, mais pas uniquement dans les interventions visant les groupes traditionnels. Il faut disposer de politiques, de ressources et surtout d'institutions communautaires qui permettront de garantir aux pauvres une éducation de base, des soins de santé, des emplois et la maîtrise d'actifs productifs, et de les protéger dans une certaine mesure d'une baisse de leurs revenus due à leur état de santé, à leur âge ou à l'environnement. Les programmes élaborés doivent comporter des objectifs assortis de délais précis.



41. Certes, les micro-interventions menées à l'initiative de donateurs ont contribué à alléger quelque peu les souffrances des pauvres, mais le Groupe estime que ces programmes doivent désormais être redéfinis dans un cadre plus large et être mis en œuvre de manière résolue afin de les rendre crédibles. De plus, il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer une nouvelle série de réformes du secteur financier afin de réorienter l'octroi de crédits en direction des pauvres, dont le potentiel productif et la solvabilité ne sont plus à démontrer.

42. Le Groupe considère que, trop souvent, les organismes publics fonctionnent mal dans les PMA et que la recherche de rentes est devenue systématique au sein des services de l'État. De nombreux PMA ont grand besoin d'améliorer leur gouvernance et ont beaucoup à faire dans ce domaine. Un État défaillant ne saurait être remplacé par un secteur privé dynamique ou même par des ONG déterminées. Aujourd'hui, un État efficace doit rendre des comptes à ses administrés et à tous les niveaux hiérarchiques. La décentralisation du pouvoir au profit d'institutions électives locales et la responsabilité des administrations, aussi bien à l'égard des agriculteurs que des investisseurs, font partie intégrante des objectifs traditionnels d'une bonne gouvernance.

43. À des exceptions notables, dans la plupart des PMA, la part des recettes publiques dans le PIB est très faible, le taux de couverture fiscale est bas et les rentrées fiscales sont peu importantes. Le Groupe invite les PMA à s'attacher davantage à améliorer la gouvernance dans ces domaines et à mobiliser l'autorité politique de l'État pour éviter que les riches et les puissants échappent à l'impôt.

44. Le Groupe considère qu'il existe une marge de manœuvre pour réaffecter les dépenses publiques au détriment de la fourniture non rentable de services administratifs et au profit de l'amélioration des services publics couramment utilisés. Cet objectif s'inscrit entièrement dans le cadre de la réforme de l'administration publique, qui tient elle-même à un problème de gouvernance. Lorsque la volonté politique existe, des économies peuvent être réalisées dans des domaines divers. Par exemple, le Groupe constate que dans de nombreux PMA, le budget de la défense est rarement examiné de près par le Parlement ou par le public afin d'en évaluer le rapport coût-efficacité.

#### *Valoriser le capital humain*

45. Les responsables de PMA que le Groupe a consultés ont souligné le rôle important que joue la mise en valeur des ressources humaines dans l'amélioration de la situation des populations. D'où la nécessité de réaliser des investissements dans le système général de santé et d'assainissement (notamment dans la gestion de l'accroissement de la population et dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida), dans l'éducation et la formation ainsi que dans l'environnement. Les questions liées au rôle des femmes sont tout aussi importantes. Selon le Groupe, les problèmes rencontrés dans ces domaines doivent être traités dans le programme d'action pour la nouvelle décennie.

46. La persistance de taux de fécondité élevés dans la plupart des PMA se traduit non seulement par un accroissement rapide de la population, mais aussi par l'existence d'une forte proportion d'enfants d'âge scolaire, ce qui a des incidences tant sur le coût que sur la qualité de l'enseignement dispensé. La pression démographique croissante et la contraction des budgets ont concouru à la faible scolarisation des enfants dans le primaire, ce qui a fortement pénalisé la

croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les conséquences démographiques d'un développement accéléré, notamment pour les femmes, doivent aussi être formulées clairement dans le nouveau programme d'action.

47. Les ravages de l'épidémie de VIH/sida et d'autres maladies comme le paludisme, qui ont un impact sur le développement, doivent faire l'objet d'une plus grande attention aux niveaux régional et mondial; dans ce cadre, des ressources mondiales devront être investies dans la recherche et dans la fourniture de traitements bon marché aux pays touchés.

48. Pendant les années 90, les ressources humaines de nombreux PMA ont été affaiblies par les programmes de réforme et par les réajustements intervenus dans la structure des dépenses publiques, qui se sont notamment traduits par une réduction draconienne des ressources financières allouées aux secteurs sociaux. Il est désormais nécessaire de prendre conscience que les compétences humaines, fondées sur des facteurs comme la bonne santé et l'éducation, même si elles sont importantes en soi, permettent également de surmonter les obstacles qui restreignent la capacité des personnes de contribuer à l'amélioration de la situation économique et d'en bénéficier.

49. L'éducation est considérée comme indispensable à l'augmentation des revenus, qu'il s'agisse d'individus ou de pays, en particulier des PMA, où l'amélioration de la santé et de l'alimentation peut aussi avoir des répercussions notables sur la productivité du travail et sur la croissance des revenus. Les exigences des nouvelles technologies, surtout dans le domaine de l'information, doivent être prises en compte si l'on veut que les PMA puissent être en situation de tirer parti de la libéralisation des transactions internationales, de leur compétitivité et des réseaux mondiaux, afin d'accroître l'aptitude à l'emploi et d'améliorer l'accès des populations vulnérables au marché du travail. Une large place a été accordée à cette question lors des visites que des membres du Groupe ont effectuées dans certains PMA.

50. Le Groupe reconnaît que l'ouverture croissante des PMA à la concurrence mondiale a des effets préjudiciaires à court terme, entraînant parfois la perte d'emplois concentrés dans des activités et des secteurs économiques particuliers, alors que trouver un autre travail n'est pas chose facile. Si cette ouverture peut être justifiée par des objectifs d'efficacité économique à long terme, l'impact initial et le coût social ont parfois donné lieu à des troubles civils et à des crises politiques. C'est pourquoi le Groupe souligne le rôle crucial que l'emploi joue dans la création de richesses et en tant qu'instrument fondamental de répartition équitable de ces richesses. La formation, notamment les programmes de formation professionnelle, doit viser l'acquisition de compétences qui favorisent la réinsertion productive dans le marché du travail des personnes dont le poste a été supprimé. Les PMA doivent être encouragés à accroître les investissements réalisés dans l'acquisition de connaissances et de compétences, et à adopter des mesures favorables à la croissance économique qui optimisent la création d'emplois. À l'occasion de visites effectuées dans les PMA, des membres du Groupe ont à nouveau constaté que les moyens institutionnels étaient insuffisants non seulement dans les secteurs productifs, mais aussi, de manière plus flagrante, dans les organismes publics et dans l'administration. Dans certains pays, ce phénomène a été aggravé par la fuite de spécialistes qui avaient acquis leurs compétences grâce aux investissements précédemment réalisés dans le renforcement des capacités et qui avaient ensuite recherché des emplois plus rémunérateurs à l'étranger.

51. Le Groupe considère que l'augmentation des investissements réalisés dans la mise en valeur des ressources humaines est une condition nécessaire, mais pas suffisante à la participation des PMA au système mondial. La plupart d'entre eux sont caractérisés par une société duale où une petite élite a les moyens d'être éduquée et soignée dans des établissements privés dans le pays et à l'étranger, alors que les établissements publics d'enseignement et de santé sont souvent mal gérés, ce qui contribue à faire baisser la qualité des prestations et à augmenter les frais de transaction supportés par les pauvres. Les disparités en matière d'accès à une éducation et à des services de santé de qualité entretiennent l'inégalité sociale et perpétuent la pauvreté. Le Groupe juge nécessaire que les PMA démocratisent leurs systèmes d'enseignement et de santé en leur consacrant davantage d'investissements, afin d'améliorer la qualité de leurs prestations et leur gestion.

#### *Faire face aux chocs*

52. L'absence de diversification de leur économie empêche les PMA d'absorber facilement les chocs provoqués par le système mondial et par les éléments. De nombreux pays développés sont également victimes de catastrophes naturelles (inondations, cyclones, etc.), mais celles-ci ont des effets minimes sur la santé générale d'économies suffisamment solides et résistantes pour absorber de tels chocs. Par contre, des catastrophes du même ordre peuvent paralyser l'économie d'un PMA en ayant des conséquences graves pour la production agricole, en endommageant l'infrastructure et en fragilisant l'ensemble des équilibres macroéconomiques sous l'effet conjugué d'une augmentation des dépenses budgétaires et d'une perte de recettes, notamment à l'exportation. Le Groupe constate que de nombreux enseignements peuvent être tirés de l'expérience de PMA exposés depuis longtemps à ce type de risque qui ont mis en place des organes permanents chargés de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles en affectant rapidement des ressources aux sinistrés et en permettant l'acheminement de secours par des organismes publics bien contrôlés et par des ONG bien établies et financées. En revanche, dans d'autres pays sujets aux catastrophes, l'inefficacité et la corruption de l'administration sont telles que les donateurs sont dissuadés de mobiliser des moyens importants pour apporter une assistance. Le Groupe considère qu'une série d'institutions et de mesures doivent être mises en place pour que les PMA puissent absorber les chocs causés par les catastrophes naturelles, et que l'on pourrait notamment :

- Créer des organismes publics associant les pouvoirs publics et la société civile, qui seraient chargés de faire face aux conséquences des catastrophes;
- Mettre au point des protocoles d'intervention confiant à un organisme donné la responsabilité de préparer la population à d'éventuelles catastrophes et de structurer les secours lorsqu'elles surviennent;
- Mettre en place des mécanismes de surveillance, de responsabilité et de transparence dans la gestion des catastrophes, associer la société civile à la surveillance et créer un consensus politique pour faire face aux conséquences des catastrophes;
- Veiller à ce que l'assistance extérieure destinée à l'État et aux organisations bénévoles soit coordonnée au niveau national dans un souci de cohérence et pour éviter les gaspillages. L'autorité de coordination mise en place doit être responsable,

transparente et ouverte afin d'inspirer confiance dans l'ensemble du pays et à l'étranger;

- Renforcer et développer au niveau mondial les mécanismes d'intervention existants pour aller au-delà d'une assistance ponctuelle visant à prévenir famines et épidémies et à porter secours aux victimes. Un mécanisme d'intervention mondiale qui serait efficace apporterait des ressources compensant au moins en partie la perte de recettes à l'exportation et à l'intérieur du pays, afin de financer les activités de secours, de relèvement et de redressement.

## VI. ACTION INTERNATIONALE

53. Le Groupe considère, à l'instar de ce qui est dit dans le Programme d'action, qu'un environnement international favorable au développement est indispensable pour que les PMA puissent surmonter les obstacles à leur propre développement. La plupart d'entre eux ont grandement besoin de capitaux publics et privés, d'investissements dans leurs infrastructures, d'investissements directs privés, d'un allègement rapide et poussé de leur dette et, de plus en plus, d'un accès aux marchés pour leurs exportations de biens et services.

### *Flux de capitaux privés*

54. Le Groupe est convaincu de la nécessité d'augmenter les flux de capitaux privés à destination des PMA pour éviter que ceux-ci soient davantage marginalisés dans l'économie mondiale et pour réduire la pauvreté. Au cours des années 90, quelques PMA ont profité de l'explosion de l'investissement privé dans le monde. Les autres n'y sont pas parvenus, même s'ils se sont souvent attachés à rendre les conditions d'investissement plus attrayantes au cours des 10 dernières années. Un certain nombre de PMA ont encore beaucoup à faire pour diminuer ou compenser des frais de transaction réellement élevés ou perçus comme tels. De l'avis du Groupe, les PMA doivent être mieux soutenus par le système des Nations Unies dans leurs efforts pour attirer l'IED et dans leurs négociations avec les sociétés transnationales.

55. Le Groupe considérerait également qu'il fallait reconnaître le rôle positif joué par les envois de fonds de l'étranger, et que les pays d'accueil devraient être encouragés à ne pas ériger de nouveaux obstacles à l'exportation de services de main-d'œuvre, domaine dans lequel les PMA peuvent posséder un avantage naturel.

### *Aide publique au développement*

56. La diminution, en valeur relative mais aussi absolue, des flux d'APD à destination des PMA doit mobiliser de toute urgence la communauté internationale. Le Groupe estime que le refus des donateurs d'apporter des ressources financières correspondant aux engagements pris dans le Programme d'action a été à la fois une conséquence et une cause de l'incapacité des PMA d'atteindre les objectifs du Programme d'action. Il ne considère pas pour autant que l'augmentation de l'APD à destination des PMA serait une panacée pour le développement de ces pays ou que le refus des donateurs d'accorder l'aide financière envisagée dans le Programme d'action est la seule explication des déceptions et des reculs que les PMA ont enregistrés en matière de développement dans les années 90. Il reste qu'entre autres difficultés et problèmes, la diminution de l'APD de 25 %, voire plus, pendant cette période – alors que son augmentation

était prévue dans le Programme d'action – est un facteur important de pérennisation de la crise des PMA.

57. Le Groupe considère que cette situation s'explique en partie par des lacunes dans le suivi du Programme d'action. Chaque année, la CNUCED établit son propre rapport sur la situation des PMA (le rapport le plus récent est axé sur le financement du développement), mais le suivi mis en place au niveau des pays – dans les PMA et en particulier par les donateurs – laisse à désirer. Les objectifs et/ou les engagements pris en matière d'assistance ne semblent pas avoir été plus explicitement incorporés dans les stratégies des donateurs et dans leurs mécanismes de planification budgétaire; les résultats de l'action de chaque donateur par rapport aux objectifs et aux engagements fixés ne semblent pas, non plus, faire l'objet d'évaluations critiques et systématiques dans le cadre des consultations et des examens de pays relevant du CAD. Le Groupe sait qu'un meilleur suivi ne suffira pas à inverser sensiblement la tendance à la diminution de l'APD destinée aux PMA, mais si cette question n'est pas abordée, les améliorations possibles ne seront pas mises en évidence et le coût de l'inaction ne sera pas expliqué.

58. De l'avis du Groupe, la tendance à la diminution sensible de la contribution financière que les pays développés apportent à la réduction de la pauvreté et au développement des PMA par le biais de l'APD doit être inversée au plus tôt pour que des succès ne serait-ce que modestes soient obtenus dans de nombreux pays. La première tâche devrait être de ramener l'APD à destination du groupe des PMA à son niveau de 1990, avant de rechercher les moyens d'en augmenter le montant conformément aux engagements pris dans le Programme d'action pour les années 90.

59. Les donateurs doivent en particulier accroître l'APD destinée au financement des infrastructures dans les PMA. La tendance consistant à abandonner de plus en plus fréquemment aux marchés financiers la construction de centrales électriques et la modernisation des installations de communication, même dans des pays comme les PMA, a entraîné un sous-investissement croissant dans ces secteurs. Tous les PMA ne peuvent pas faire appel à l'IED ou y accéder rapidement pour répondre à la demande immédiate d'électricité ou d'eau. Étant donné que les infrastructures sont privilégiées par rapport au secteur des produits de base, tout retard d'investissement dans ce domaine influe sur la capacité des PMA d'attirer l'IED. Le Groupe estime que si les PMA doivent être encouragés à faire appel à l'IED pour développer leurs infrastructures, ils ont besoin de l'APD pour améliorer et diversifier l'accès aux ressources dans les secteurs considérés.

60. Au-delà de l'appel lancé aux donateurs pour qu'au moins les engagements contractés en faveur des PMA à Paris en 1990 soient respectés, un projet à long terme doit envisager une réforme profonde du régime d'aide de la communauté internationale. Une des propositions examinées par le Groupe consiste à exclure progressivement les pays en développement les plus avancés du bénéfice de l'APD, qui serait exclusivement réservée aux PMA : les premiers ne pourraient faire appel qu'aux marchés financiers internationaux alors que les seconds auraient accès aux prêts consentis à des conditions libérales par les organismes multilatéraux, en particulier aux crédits de l'IDA. Les PMA les plus avancés devraient également bénéficier plus facilement des prêts des organismes multilatéraux accordés à des conditions commerciales, dans la mesure où ils ont du mal à faire appel aux marchés financiers internationaux. En outre, les organismes multilatéraux de financement pourraient aider les PMA à accéder aux marchés financiers en garantissant davantage d'emprunts.

### *Allègement de la dette*

61. La plupart des PMA se trouvent dans une situation très difficile : l'APD diminue, les entrées de capitaux privés sont très modestes, ces pays n'ont pas les moyens de développer et de diversifier de manière efficace et sensible leurs exportations, le service de leur dette extérieure est un fardeau (de plus en plus) lourd à supporter et, trop souvent, cet endettement n'a pas eu d'influence durable sur le volume et l'efficacité de la production de biens marchands. C'est pourquoi les créanciers sont exhortés et acceptent de manière croissante de consentir un allègement de la dette dans le cadre des efforts déployés pour permettre aux PMA de se développer et de prospérer à terme. Le Groupe préconise d'amplifier l'allègement de la dette en prenant des mesures précises et urgentes dans plusieurs domaines :

- Consentir un allègement plus poussé, plus rapide et plus large en abaissant les seuils servant à évaluer le niveau soutenable de la dette, en établissant des prévisions plus réalistes de croissance économique ainsi que des exportations et des importations, en annulant immédiatement une part plus grande des dettes et en concentrant les mesures d'allègement du service de la dette en début de période;
- Remédier aux difficultés de financement international qui font obstacle à l'allègement de la dette des pays pauvres. Le coût de réduction de la dette doit être évalué en prenant en compte le risque de non-paiement ainsi que les avantages procurés par la fin du surendettement, lequel constitue un frein à l'efficacité de l'aide et un obstacle à l'investissement privé et aux entrées de capitaux;
- Concilier l'augmentation des ressources, la conditionnalité des mesures et la propriété nationale, renforcer la capacité des pays débiteurs de mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion de la dette et apporter une assistance technique accrue aux pays débiteurs pour les aider à participer sur un pied d'égalité à l'initiative PPTE;
- Remédier aux problèmes d'aléa moral liés à l'initiative PPTE, mettre davantage l'accent sur l'intégration de l'allègement de la dette dans le cadre de réformes structurelles dans tous les PMA, et pas seulement sur une réduction directe de la pauvreté excluant les investissements dans l'infrastructure et les réformes structurelles, ce qui permettra à terme aux PMA d'accroître leurs propres capacités de dégager des recettes extérieures et de devenir pleinement solvables.

### *Commerce*

62. De l'avis du Groupe, l'augmentation des exportations est désormais une condition essentielle pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique, ainsi que pour attirer des investisseurs et des chefs d'entreprise étrangers. Le Groupe demande donc à la communauté internationale d'accroître son appui au secteur exportateur des PMA et souligne que cet appui commercial devrait bénéficier à l'ensemble des PMA, et non pas seulement à certains d'entre eux. Cela sera conforme à l'esprit dans lequel les négociations du Cycle d'Uruguay se sont déroulées et à l'approche adoptée dans les réunions ministérielles qui se sont succédé.

63. La contribution la plus durable que le système international puisse apporter aux PMA demeure l'ouverture des marchés aux biens et aux services de ces pays, ce qui stimulerait à la fois l'investissement et les entrées de technologie sous l'impulsion des forces du marché. Par conséquent, le Groupe souscrit sans réserve au mouvement qui semble se dessiner en faveur d'un régime commercial dans lequel tous les PMA bénéficieraient d'un accès non contingenté et en franchise de douane aux marchés des pays développés, auxquels il faudrait ajouter, à son avis, les grands pays en développement. Pour que cette mesure fasse pleinement son effet, il serait peut-être nécessaire de revoir quelque peu les règles d'origine donnant droit à un traitement préférentiel en vertu des divers schémas du SGP, afin de favoriser le développement de capacités de production dans les PMA et encourager la conclusion d'accords commerciaux régionaux. Il importe de veiller à ce que les nouvelles questions telles que les normes de travail, la politique de concurrence et l'environnement, ne deviennent pas de nouveaux obstacles aux exportations des PMA.

64. Le Cadre intégré pour l'assistance technique aux PMA constitue jusqu'à présent un grave échec, qui s'explique essentiellement par le manque de ressources. Par ailleurs, il n'a jamais été conçu pour remédier aux contraintes importantes pesant sur l'offre des PMA. Désormais, les donateurs, les institutions multilatérales et les PMA doivent redoubler d'efforts pour accorder un rang de priorité plus élevé à l'augmentation des ressources destinées à développer et à diversifier les capacités de production locales, ainsi qu'à l'adoption de mesures incitant les entreprises et les institutions de pays industriels à transférer leur technologie aux PMA. Des ressources sont également nécessaires pour permettre aux PMA de mieux utiliser les procédures de règlement des différends de l'OMC. De plus, le Groupe estime que l'assistance technique fournie aux PMA par des nombreux organismes multilatéraux et bilatéraux doit être mieux coordonnée.

65. Pour poursuivre leur politique de libéralisation, les PMA ont besoin qu'on les aide à respecter les obligations contractées en tant que membres de l'OMC (lorsque cela est le cas) et à faire en sorte que leur système économique tire le meilleur parti des débouchés mondiaux qu'offre le régime de l'OMC. Il est donc essentiel que les PMA, dans leur propre intérêt, accordent eux-mêmes la priorité aux questions commerciales, en leur consacrant les ressources intérieures nécessaires, redoublent d'efforts pour respecter les engagements qu'ils ont eux-mêmes pris dans des négociations antérieures, et incorporent les priorités commerciales dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

## VII. NOUVELLES MESURES

66. Dans le présent rapport, le Groupe a examiné les tendances des années 90 afin de tirer des enseignements qui permettront d'élaborer un programme d'action efficace et réaliste pour la prochaine décennie. Il a donné son opinion et émis des jugements sur les mesures que les PMA et leurs partenaires de développement doivent et peuvent prendre dans certains domaines à titre individuel et collectif. Toutefois, il n'a ni examiné ni élaboré de manière exhaustive et équilibrée "aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale" (al. iii) du mandat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA défini dans la résolution 52/187 de l'Assemblée générale). Cet objectif n'a pas été inclus dans le mandat du Groupe, qui aurait de toute façon eu besoin de davantage de temps que celui qui lui était imparti.

67. Parmi les nouvelles mesures à prendre dans le cadre intergouvernemental, il faudra que se poursuivent les consultations avec et entre les principales parties prenantes : les PMA, les autres pays en développement, les donateurs et les autres pays développés, les institutions internationales et régionales, le secteur privé et la société civile, aux niveaux national et international. Il faudra examiner les incidences - du programme d'action mondial au fur et à mesure de son élaboration - sur les programmes d'action nationaux des PMA qui auront, eux aussi, un impact en retour sur la portée et la dynamique du programme d'action mondial. À l'occasion de la troisième Conférence sur les PMA, un programme d'action cohérent et opérationnel devrait être élaboré et accepté par chaque PMA et au niveau mondial.

68. Un enseignement important à tirer du bilan de la précédente décennie tient à la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi efficace et indépendant qui soit doté du mandat et des moyens voulus pour pouvoir fonctionner efficacement, notamment pour analyser et débattre de manière ouverte et approfondie des résultats des mesures prises par rapport aux programmes d'action nationaux et au programme d'action mondial. Ces tâches ne peuvent être remplies que sous la direction et la responsabilité totale des instances intergouvernementales.



**Annexe I**

**MEMBRES DU GROUPE DE HAUT NIVEAU CHARGÉ D'ÉVALUER LES PROGRÈS  
ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION  
POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PMA**

1. Mme Mary Chinery-Hesse :
  - Anciennement* > Directeur général adjoint de l'OIT
  - Actuellement* > Présidente du Groupe de haut niveau
  
2. M. Rehman Sobhan : [Asie/Pacifique]
  - Anciennement* > Président du Centre pour la concertation des politiques
  - > Directeur exécutif du Centre d'études politiques de l'Asie du Sud
  - > Président du Conseil de la Grameen Bank
3. M. Michael A. Samuels : [Amériques]
  - Anciennement* > Représentant adjoint des États-Unis pour les questions commerciales internationales et Ambassadeur auprès du GATT à Genève
  - Actuellement* > Fondateur et Président de Samuels International Associates Inc.
  
4. M. Just Faaland : [Europe]
  - Anciennement* > Directeur général de l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington D.C.
  - > Président du Centre de développement de l'OCDE, Paris
  - > Directeur du Chr. Michelsen Institute
  - Actuellement* > Président du Comité des politiques du développement
  
5. M. Kweronda-Ruhemba : [Afrique anglophone]
  - > Ministre d'État des finances, de la planification et du développement économique
  
6. M. Sidibe Saïdou : [Afrique francophone]
  - Anciennement* > Ministre des finances

## **Annexe II**

### **MANDAT**

#### **Historique**

1. En 1971, la communauté internationale a reconnu l'existence d'une catégorie de pays dont la particularité résidait non seulement dans la pauvreté extrême de leur population, mais aussi dans la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines, ce à quoi s'ajoutaient souvent des handicaps géophysiques. Ces pays (alors au nombre de 25), classés par l'ONU sous l'étiquette de "pays les moins avancés" (PMA), constituaient le segment le plus fragile de la communauté internationale. L'ONU classe dans la catégorie des PMA les pays qui possèdent :

- Un revenu par habitant égal ou inférieur à 799 dollars É.-U.;
- Un indicateur physique révisé de la qualité de vie (combinant la santé, l'alimentation et l'éducation) égal ou inférieur à 47;
- Un indicateur de diversification économique (part des produits manufacturés, pourcentage de main-d'œuvre dans l'industrie, consommation d'électricité par habitant et indice de concentration des exportations) égal ou inférieur à 26; et
- Après 1991, une population inférieure à 75 millions d'habitants.

2. En 1971, l'Assemblée générale a approuvé la première liste de PMA, qui comprenait alors 25 pays. Entrent désormais dans cette catégorie 48 pays, dont la population totale était de 610,5 millions d'habitants en 1997, ce qui représentait 13,2 % de la population de l'ensemble des pays en développement et 10,5 % de la population mondiale. Trente-trois PMA (69 %) se trouvent en Afrique, neuf en Asie, un dans les Caraïbes et cinq dans le Pacifique. Depuis l'établissement de la liste des PMA, seul un pays (Botswana) en a été radié.

3. Le progrès économique et social de ces pays représentait une gageure tant pour eux que pour leurs partenaires de développement. L'Assemblée générale a alors décidé d'organiser la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1981 à Paris. À cette occasion, la communauté internationale a unanimement adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui recommandait aux PMA l'adoption de mesures nationales, devant elles-mêmes être étayées par des mesures internationales. En dépit des vastes réformes mises en oeuvre par de nombreux PMA pour restructurer leur économie, et des mesures d'appui prises par certains donateurs dans le domaine de l'aide, de la dette et du commerce, la situation économique de ces pays s'est dans l'ensemble aggravée au cours des années 80.

4. En 1990, le nombre de PMA était passé à 42. Leur population totale s'élevait à près de 440 millions d'habitants, dont les deux tiers environ étaient analphabètes. Un enfant sur huit y mourait avant d'avoir atteint l'âge d'un an et une personne sur dix seulement avait accès à l'eau potable. Les insuffisances de la politique nationale, les catastrophes naturelles et une conjoncture

extérieure défavorable constituaient autant de facteurs aggravants. En outre, le service de la dette extérieure était devenu un lourd fardeau pour la plupart des PMA dans les années 80.

5. Enrayer cette dégradation de la situation socioéconomique des PMA constituait pour la communauté internationale un impératif moral. À sa quarante-septième session (1987), l'Assemblée générale, conformément à la recommandation formulée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa septième session, a donc décidé d'organiser la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Celle-ci, à laquelle ont participé 150 pays, s'est tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990. Elle a adopté la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

6. L'objectif premier du Programme d'action est d'empêcher que la situation socioéconomique des PMA ne se dégrade davantage, de relancer et d'accélérer la croissance et le développement dans ces pays et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Les politiques et mesures visant à réaliser ces objectifs, telles qu'elles sont définies dans le Programme d'action, s'articulent autour des grands axes suivants : mise en place d'un cadre macroéconomique favorable à une croissance soutenue et au développement à long terme; mise en valeur et mobilisation des ressources humaines; développement, expansion et modernisation de l'appareil de production; lutte contre la dégradation de l'environnement; promotion d'une politique intégrée de développement rural visant à accroître la production alimentaire, améliorer les revenus agricoles et renforcer les activités du secteur non agricole; fourniture d'un appui externe approprié.

7. Bien que le Programme d'action de 1990 soit allé plus loin que le précédent et contienne de nombreux éléments nouveaux, une évaluation de sa mise en oeuvre, effectuée en 1995 à New York, a révélé que malgré les efforts énergiques déployés par les PMA pour mener à bien les réformes économiques préconisées, ces pays ne sont dans l'ensemble pas parvenus à atteindre de nombreux objectifs du Programme d'action et leur situation économique générale a continué d'empirer sous l'effet de facteurs tant internes qu'externes.

### **Mandat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

8. En 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001, en lui confiant les tâches suivantes :

- "i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- ii) Examiner la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale".

### **Objectifs de l'évaluation**

9. L'évaluation portera en général sur l'impact et l'exécution du Programme d'action au niveau des pays, notamment sur les mesures prises par les PMA et leurs partenaires de développement, dans les domaines suivants :

- i) Cadre de politique macroéconomique;
- ii) Mobilisation et mise en valeur des ressources humaines dans les PMA;
- iii) Développement, essor et modernisation du tissu économique (agriculture, développement rural, industrie et infrastructure);
- iv) Financement de la croissance et du développement dans les PMA : mobilisation de ressources intérieures et extérieures;
- v) Dette extérieure;
- vi) Commerce extérieur.

### **Attributions**

10. Sous la direction générale du Secrétaire exécutif de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, le Groupe examinera les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Il s'acquittera en particulier des tâches suivantes :

- a) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- b) Examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- c) Proposer des améliorations à apporter aux mécanismes d'appui international ainsi qu'aux institutions et instruments chargés de l'exécution aux niveaux national et régional; et
- d) Établir un rapport complet à soumettre au Comité préparatoire de la Conférence.

### **Durée**

11. L'évaluation aura lieu du 10 juin au 30 octobre 2000.

### **Annexe III**

#### **VISITES SUR LE TERRAIN**

Des membres du Groupe se sont rendus en mission dans les pays africains, asiatiques et scandinave suivants :

i) ASIE :

- Népal et Cambodge

Membre du Groupe : Mme Mary Chinery-Hesse, accompagnée de M. Ashish Shah (CNUCED)

ii) AFRIQUE :

- Ouganda, Éthiopie et Gambie

Membre du Groupe : M. Michael Samuels, accompagné de M. Banji Oyelaran-Oyeyinka (CNUCED)

- Mauritanie, Mali et Burkina Faso

Membre du Groupe : M. Sidibe Saïdou, accompagné de Mme Samira Chaker (CNUCED)

- Bostwana, Lesotho, Zambie et Ouganda

Membre du Groupe : M. Kweronda-Ruhemba

iii) SCANDINAVIE

- Oslo, (Norvège)

Membre du Groupe : M. Just Faaland

-----